

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS à 20 H 30

L'an deux mille dix, le 22 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de MIREPOIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

PRÉSENTS : Nicole QUILLIEN, Marie-Françoise ALBAN, Michèle BARTHÈS, Bernard BORRUT, Gérard CASSAING, Xavier CAUX, Christian CIBIEL, Jean-Claude CID, Jean-Louis DELBOSC, Valérie DILLON, Jacques ESCANDE, Jacques ESTÈBE, Marie-Christine JOLIBERT, Christian LEVENARD, Jean-Louis PASTOR, Guy PELOFY, RABAUD Simone, Pierre ROUGÉ, Bernard SELLIER, Alain TOMÉO, Michel VALETTE.

Procurations : Claudine HYGOUNET à Jean-Louis PASTOR, Catherine PARADOWSKI à Pierre ROUGÉ

Désigné comme SECRÉTAIRE de SÉANCE : Pierre ROUGÉ.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2010 – Adopté à l'unanimité. -
Signature du Registre des délibérations.

Monsieur Xavier CAUX demande à prendre la parole, car il souhaiterait que le Conseil Municipal retire de l'ordre du jour le premier point : « régime indemnitaire du personnel communal » en raison d'un manque d'information.

La demande de Monsieur CAUX est présentée au vote :

POUR le maintien du point 1) « Régime Indemnitaire du Personnel » : 17 : QUILLIEN Nicole, ALBAN Marie-Françoise, BARTHES Michèle, BORRUT Bernard, CASSAING Gérard, DELBOSC Jean-Louis, DILLON Valérie, ESCANDE Jacques, ESTÈBE Jacques, HYGOUNET Claudine, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, PARADOWSKI Catherine, PASTOR Jean-Louis, RABAUD Simone, SELLIER Bernard, TOMÉO Alain.

CONTRE le maintien du point 1) « Régime Indemnitaire du Personnel » : 5 : CAUX Xavier, CID Jean-Claude, PELOFY Guy, ROUGÉ Pierre, VALETTE Michel.

ABSTENTION : 1 : CIBIEL Christian

I - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Régime indemnitaire

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal par :

18 POUR : QUILLIEN Nicole, ALBAN Marie-Françoise, BARTHÈS Michèle, BORRUT Bernard, CASSAING Gérard, CIBIEL Christian, DELBOSC Jean-Louis, DILLON Valérie, ESCANDE Jacques, ESTÈBE Jacques, HYGOUNET Claudine, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, PARADOWSKI Catherine, PASTOR Jean-Louis, RABAUD Simone, SELLIER Bernard, TOMÉO Alain

5 ABSTENTIONS : CAUX Xavier, CID Jean-Claude, PELOFY Guy, ROUGÉ Pierre, VALETTE Michel.

Décide d'attribuer à l'ensemble des agents de la collectivité, une indemnité forfaitaire (IEMP) de 100 € brut par mois (à l'exception du personnel d'encadrement qui l'a déjà).

2. Tableau de l'effectif du personnel communal

Suite aux mouvements annuels (changements de grade, etc...) du personnel communal, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, sur le tableau de l'effectif du personnel communal pour l'année 2010.

II - AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Intégration des budgets annexes dans le budget principal de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer les budgets annexes (camping, La Marinade, Les Hauts de Bellemayre) dans le budget principal de la commune.

2. Approbation des comptes administratifs 2009

- a) Compte administratif communal 2009 : Voté chapitre par chapitre à l'unanimité
- b) Compte administratif Lotissement « La Marinade » : Voté chapitre par chapitre à l'unanimité
- c) Compte administratif Lotissement « Les Hauts de Bellemayre » : Voté chapitre par chapitre à l'unanimité
- d) Compte administratif « Camping » : Voté chapitre par chapitre à l'unanimité

3. Approbation des Comptes de gestion 2009

- a) Compte de gestion communal 2009 : Voté chapitre par chapitre à l'unanimité
- b) Compte de gestion Lotissement « La Marinade » : Voté chapitre par chapitre à l'unanimité
- c) Compte de gestion Lotissement « Les Hauts de Bellemayre » : Voté chapitre par chapitre à l'unanimité
- d) Compte de gestion « Camping » : Voté chapitre par chapitre à l'unanimité

4. Affectation du résultat « Budget Communal »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'affectation des résultats ci-après :

	Résultat de clôture 2008	Part affectée à l'investissement	résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009	Restes à réaliser	Résultat consolidé
Investisse	- 218 431.70 €		-163 217.16 €	-381 648.86 €	- 9 558.00 €	-391 206.86 €
Fonction ne.	598 001.96 €	- 239 804.70 €	546 792.85 €	904 990.11 €		904 990.11 €
TOTAL	379 570.26 €	- 239 804.70 €	383 575.69 €	523 341.25 €	- 9558.00 €	513 783.25 €

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2008..... 904 990.11 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au

BP (c/1068) 391 206.86 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)513 783.25 €

Total affecté au c/1068 391 206.86 €

5. Vote du taux des taxes

Madame le Maire propose de maintenir les mêmes taux que les années précédentes soit :

- **Taxe d'habitation : 14,54 %**
- **Taxe foncière bâti : 23,99 %**
- **Taxe foncière non bâti : 104,49 %**

Adopté à l'unanimité.

6. Budget primitif 2010

- a) Budget primitif Communal 2010 : Voté chapitre par chapitre à l'unanimité
- b) Budget primitif Lotissement « La Marinade » 2010 : Voté chapitre par chapitre à l'unanimité
- c) Budget primitif « Les Hauts de Bellemayre » 2010 : Voté chapitre par chapitre à l'unanimité

PS : les comptes administratifs 2009, de gestion 2009, ainsi que les budgets primitifs 2010 sont consultables sur place et sur rendez-vous préalable au secrétariat de la Mairie.

7. Vote de subventions aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté des subventions aux associations pour un montant total de : 112 992 €. Certaines Assemblées Générales n'ayant pas été réunies, d'autres dossiers seront présentés au vote du Conseil Municipal lorsqu'ils auront été validés par la commission des finances.

La somme globale est tout de même inscrite au Budget primitif 2010.

<u>Associations dont les dossiers sont à jour le 22/03/2010</u>	Montant	Vote	Quittent la salle et ne prennent pas part au vote
A.D.E.C.	7 622	Unanimité	
Amicale des secrétaires de Mairie	30	Unanimité	
ANAR (parures et parades)	500	Unanimité	
SLHLM (salon du livre)	700	Unanimité	
Association de Pêche APPMA	300	Unanimité	
Association des Amis de l'Orgue	1 000	Unanimité	
Association des Potiers de l'Ariège	500	Unanimité	
Association Ecole de Musique de Mirepoix	1 830	Unanimité	
Association Les Amis des Bessous	600	Unanimité	
Association Rallye les Trois Vallées	250	Unanimité	
CAP - DEMA (parures et prades)	500	Unanimité	
Club Cartophile de Mirepoix	310	Unanimité	
Club des Aînés " SOLEIL D'AUTOMNE "	380	Unanimité	
Comité concours résistance	80	Unanimité	ALBAN Marie-Françoise
Comité de Jumelage Mirepoix-Palafrugell	2 000	Unanimité	ESTÈBE Jacques
Comité des Fêtes et d'Animations du Quartier du Rumat	1 500	Unanimité	
COMITE PERMANENT DES FETES	18 500	Unanimité	
Coopérative Ecole Primaire	2 800	Unanimité	
Coopérative Scolaire Maternelle	3 500	Unanimité	
Cyclo Club de Mirepoix	1 200	Unanimité	
FIL EN TROPE	16 000	Unanimité	
FNACA	100	Unanimité	
Foot Ball Club Lavelanet-Mirepoix	14 000	Unanimité	PASTOR Jean-Louis
Gymnastique Volontaire de Mirepoix	1 500	Unanimité	JOLIBERT Marie-Christine
HANDI'ALOGUE	270	Unanimité	
Les Baladins de l'Hers	200	Unanimité	
Mirepoix en avant	5 000	Unanimité	RABAUD Simone
Mirepoix Natation	540	Unanimité	

Pétanque Mirapicienne	1 000	Unanimité	VALETTE Michel
Prévention routière	100	Unanimité	
RCM XV	14 000	Unanimité	
SHIN BUDO RENMEI (Karaté)	500	Unanimité	
Ski Club des Monts d'Olmes	1 200	Unanimité	
Souvenir Français - Comité de Mirepoix	100	Unanimité	
Swing à Mirepoix	13 000	Unanimité	
Tennis-Club de Mirepoix	1 350	Unanimité	
Société des meilleurs ouvriers de France	30	Unanimité	
	112 992 €		

8. Révision tarifs communaux

Les tarifs communaux n'ont pas été revus depuis de nombreuses années, certains mêmes depuis 10 ans. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de les revoir précisément cette année, et d'appliquer, dorénavant, une petite révision annuelle (qui suivra l'augmentation des coûts)

EVOLUTION DES TARIFS COMMUNAUX

PISCINE applicable au 1 ^{er} juillet 2010	TARIFS 22 MARS 2010	VOTE	Quittent la salle et ne prennent pas part au vote
Entrée générale enfant Mirepoix	1.8	unanimité	
Entrée générale adulte Mirepoix	2.6	unanimité	
Abonnement enfant Mirepoix	14.1	unanimité	
Abonnement adulte Mirepoix	22.9	unanimité	
Entrée générale enfant hors Mirepoix	2.6	unanimité	
Entrée générale adulte hors Mirepoix	4	unanimité	
Abonnement enfant hors Mirepoix	21.1	unanimité	
Abonnement adulte hors Mirepoix	34.3	unanimité	
Sauna + entrée	0	unanimité	
Sauna	3	unanimité	
Cotisation animations	8.8	unanimité	
Animations adultes	3.2	unanimité	
Abonnement 10 animations	26.4	unanimité	
Diplôme + entrée	4.4	unanimité	
Abonnement sauna	25	unanimité	
Aquaphobie	4.4	unanimité	
Baby club	4.4	unanimité	
ECOLE DE MUSIQUE applicable au 1^{er} septembre 2010			
1 élève Mirepoix	79	unanimité	
2 élèves Mirepoix	120	unanimité	
3 élèves Mirepoix	140	unanimité	
à partir du 4 ^e élève Mirepoix	0	unanimité	
1 élève adulte Mirepoix	165	unanimité	
chorale Mirepoix	55	unanimité	
chorale hors Mirepoix	83	unanimité	

1 élève hors Mirepoix	120	unanimité	
2 élèves hors Mirepoix	180	unanimité	
3 élèves hors Mirepoix	220	unanimité	
1 élève adulte hors Mirepoix	231	unanimité	
IMA (initiation musicale pour les 5-6 ans)	55	unanimité	
IMA hors Mirepoix (initiation musicale pour les 5-6 ans)	65	unanimité	
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC au renouvellement des conventions			RABAUD Simone (commerçante)
Bar restaurant type 1 (sur place M. Leclerc) au M ²	16.8	unanimité	
Commerces type 2 (hors bars et restaurants sur place)	5	unanimité	
Commerces type 3 (hors bars et restaurants extérieur place)	1.7	unanimité	
Commerces type 4 (bars et restaurants extérieur place)	6.7	unanimité	
Commerces type 5	11	unanimité	
Manège carroussel	493	unanimité	
Poneys	294	unanimité	
Calèches	330	unanimité	

LOCATIONS SALLES au 1^{er} juillet 2010			
<u>Salle Paul Dardier</u>			
Mariages Mirepoix	253	unanimité	
Mariages hors Mirepoix	330	unanimité	
Forfait journée avec recette	165	unanimité	
<u>Restauration</u>			
1 jour	66	unanimité	
1/2 journée	33	unanimité	
<u>Salle Claude Etti</u>			
1 jour	66	unanimité	
1/2 journée	33	unanimité	
<u>SES 3</u>			
1 jour	66	unanimité	
1/2 journée	33	unanimité	
CANTINE applicable à la rentrée scolaire 1^{er} septembre 2010			
Enfant Mirepoix temps scolaire	2.6	unanimité	
Enfant Mirepoix hors temps scolaire	2.6	unanimité	
Enfant hors Mirepoix temps scolaire	3.8	unanimité	
Enfant hors Mirepoix hors temps scolaire	2.6	unanimité	
Groupes et adultes	6.2	unanimité	
Ecoles extérieures	3.8	unanimité	
MARCHES applicable au 01/07/2010			PARADOWSKI Catherine (commerçante non sédentaire)
<u>Abonnés</u>			
Forfait trimestriel T1 (ml)	15.9	unanimité	
Forfait trimestriel T2 (ml)	20.1	unanimité	
Forfait trimestriel T3 (ml)	24.3	unanimité	
Forfait trimestriel T4 (ml)	28.6	unanimité	
Forfait trimestriel T5 (ml)	32.8	unanimité	

Forfait trimestriel T6 (ml)	36.9	unanimité	
Forfait trimestriel T7 (ml)	41.2	unanimité	
Forfait trimestriel T8 (ml)	45.4	unanimité	
Forfait trimestriel T9 (ml)	49.7	unanimité	
Forfait trimestriel T10 (ml)	53.9	unanimité	
Forfait trimestriel T11 (ml)	5.3	unanimité	
<u>Non abonnés</u>			
Forfait T1 (ml)	1.7	unanimité	
Forfait T2 (ml)	2.7	unanimité	
Forfait T3 (ml)	3.2	unanimité	
Forfait T4 (ml)	3.8	unanimité	
Forfait T5 (ml)	4.3	unanimité	
Forfait T6 (ml)	4.8	unanimité	
Forfait T7 (ml)	5.3	unanimité	
Forfait T8 (ml)	5.8	unanimité	
Forfait T9 (ml)	6.4	unanimité	
Forfait T10 (ml)	6.9	unanimité	
Au ml supplémentaire T11	1.2	unanimité	
<u>Divers</u>			
Camion outillage	91	unanimité	
Cirques petits	31	unanimité	
Cirques moyens	82	unanimité	
Grands cirques	154	unanimité	

9. Révision TLE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la loi 87.729 du 18 juillet 1985 « loi aménagement » a donné aux Communes toute latitude pour instituer et fixer le taux de la taxe locale d'équipement. Son taux peut être fixé entre 1 et 5%. Son produit abondera la section investissement du budget, et permettra d'obtenir des ressources nouvelles. Cette taxe s'applique à l'ensemble des constructions neuves ou extension de bâtiments qui sont réalisées sur la commune. Elle propose de fixer le taux d'application de la TLE à 2 % pour l'ensemble des catégories de construction. Adopté à l'unanimité.

10. Indemnité de gardiennage des Eglises

L'indemnité pour le gardiennage des églises a été fixée à 300 € par délibération n°58 du 15/04/2008. Elle propose de maintenir le même montant et de verser les années 2009 et 2010 soit 600 €.

Adopté à l'unanimité.

11. Remboursement des frais engagés pour la commune par un agent

Un Agent de la collectivité a été chargé de l'achat de deux destructeurs de documents. Le commerce n'acceptant pas les paiements par mandat administratif, l'agent a payé directement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser 59.98 € à l'agent ayant avancé les frais correspondant à deux destructeurs de documents (29.99 € x 2)

12. Participation aux frais de fonctionnement médecine scolaire

Les frais de fonctionnement du service de médecine scolaire sont entièrement supportés par la commune de Lavelanet. Une participation de 2.04 € par enfant est demandée aux communes profitant de ce service. Pour Mirepoix, le montant s'élève donc à :

$$302 \text{ enfants} \times 2.04 \text{ €} = 616.08 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal, par :

18 POUR : Nicole QUILLIEN, Michèle BARTHÈS, Gérard CASSAING, Xavier CAUX, Christian CIBIEL, Jean-Claude CID, Jean-Louis DELBOSC, Jacques ESCANDE, Jacques ESTEBE, HYGOUNET Claudine, PARADOWSKI Catherine, RABAUD Simone, Jean-Louis PASTOR, Guy PELOFY, Pierre ROUGE, Bernard SELLIER, Alain TOMÉO, Michel VALETTE.

4 CONTRE : BORRUT Bernard, ALBAN Marie-Françoise, LEVENARD Christian, DILLON Valérie

1 ABSTENTION : JOLIBERT Marie-Christine

décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative aux frais de fonctionnement du service de médecine scolaire pour un montant de 616.08 €.

13. Contribution au financement du dispositif « Fonds Unique Habitat

Dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, un Fonds de Solidarité pour le Logement a été créé il y a quelques années par la CAF pour aider les familles en difficulté pour le maintien ou l'accession au logement. Ce dispositif, géré par le Conseil Général, s'appelle aujourd'hui : Fonds Unique Habitat. Depuis plusieurs années, la commune verse 100 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 100 € au Fonds Unique Habitat.

14. GIP MISSION LOCALE JEUNES ARIÈGE, Contribution 2009

Depuis le 11 décembre 1995, le Conseil Municipal adhère au GIP Mission Locale Jeunes Ariège et participe à son fonctionnement. Pour l'année 2009, la contribution s'élève à 0.70 € par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer au Groupement d'Intérêt Public Mission Locale Jeunes Ariège, pour l'année 2009, la somme de : 2 311 € (0.70 € x 3302 habitants).

Séance levée à 23 h 30

Le secrétaire de séance

Pierre ROUGE